

AFFAIRE N° 14/10. - Autorisation de solliciter des Services de la Jeunesse et des Sports une subvention pour la réalisation d'une piscine en centre-ville.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il n'existe actuellement aucun bassin d'apprentissage pour desservir toutes les écoles du centre ville. Les classes de ces différents groupes scolaires doivent ainsi se rendre à la Piscine du Barchois, pour pouvoir pratiquer la natation. Il était donc indispensable de prévoir la réalisation d'un bassin dans ce secteur afin d'éviter aux élèves un déplacement d'environ 2 km.

Un terrain jouxtant le Foyer de Joinville pourrait, de cette façon, servir de terrain d'assiette à ce bassin.

Le coût de cette piscine de type économique de 20 m sur 10 m, utilisée pendant les heures scolaires par les élèves et le soir par les Jeunes du Foyer, serait de l'ordre de 8 000 000 de Francs CFA.

Afin de permettre sa réalisation, je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à solliciter des services de la Jeunesse et des Sports, une subvention de 75 % du détail estimatif par l'Architecte.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Mme BENARD. - Je trouve que cette construction est très opportune, mais j'aurais des observations à formuler quant à son utilisation. Cette piscine sera-t-elle exclusivement réservée au Jeunes du Foyer de Joinville ou sera-t-elle ouverte à tous les jeunes de la ville ?

LE MAIRE. - Pendant les heures de classe, la piscine sera ouverte aux scolaires.

Mme BENARD. - et le soir ?

LE MAIRE. - Le soir, la piscine sera ouverte aux jeunes du Foyer.

Mme BENARD. - Et pourquoi pas à tous les jeunes de la ville ?

LE MAIRE. - Les jeunes du Foyer sont les jeunes de la ville. D'autre part, il s'agit d'une petite piscine. Nous sommes donc obligés de faire une réglementation, mais tous les jeunes de Saint-Denis peuvent venir au Foyer.

Mme BENARD. - A condition qu'ils soient inscrits et qu'ils paient une cotisation !

LE MAIRE. - La Maison des Jeunes est ouverte à tous. La cotisation n'est demandée que si l'on est volontaire.

M. NANDO. - Le Foyer des Jeunes de Joinville est ouvert à tous les enfants de Saint-Denis. En ce qui concerne le bassin de natation, il y aura une réglementation très stricte pour son utilisation. Je précise bien qu'il s'agira d'un bassin de natation, et non d'une piscine !

LE MAIRE. - Nous faisons une réglementation parce qu'il faut de l'ordre. Mais, elle ne vise pas à éliminer les jeunes de la ville.

M. Eric BOYER. - Je me permettrai de faire une petite remarque en ce qui concerne l'utilisation du Foyer de Joinville. Les jeunes de ce Foyer louent le Gymnase des Deux-Canons, 7 000 Frs, car ils ne veulent pas utiliser exclusivement celui de Joinville qui est aussi à la disposition des/jeunes de la ville.
autres

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.